AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0549
FR0000071946-FS0224

14 mai 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mai 2013, complété notamment par un courrier reçu le 14 mai 2013, la société International Value Advisers LLC (717 Fifth Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 24 avril 2013, le seuil de 5% du capital de la société ALTEN et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 1 673 322 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et 4,34% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTEN sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 13 mai 2013, pour le compte desdits clients et fonds, 1 696 250 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 4,39% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 32 734 984 actions représentant 38 591 786 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 32 739 847 actions représentant 38 596 369 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.